

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE
EN DATE DU 30 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le trente avril, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie à onze heures, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation : 26 /04/2016

Date d'affichage : 26/04/2016

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Annie BRAGATTO, Nicole MARTIN, Francis LAFON, , Liliane BAILLOUX, Lionel COIRIER, , Christophe CHAPELLE, Aurélie LATORSE,.

Etaient absents - Ont donné procuration :

Eric BIROT à Liliane BAILLOUX

Stéphane LAMOTHE à Jacques BORDE

Marie-Christine SOLAIRE à Annie BRAGATTO

Aurore CARARON à Lionel COIRIER

Jérôme ZAROS à Alain BOIZARD

Etait absente:

Sylvie COUCHAUX

Annie BRAGATTO est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a adopté sans observation le procès Verbal de la séance du 7 avril 2016.

N° D.2016.04.29 – RESTAURATION GENERALE EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE – 5^{ème}

TRANCHE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de la 4^{ème} tranche (tranche conditionnelle n°3) qui ont débuté le 28/11/2015 vont arriver à leur terme et informe les conseillers de la nécessité de se positionner sur la poursuite de l'opération.

Il indique que le montant prévisionnel de l'opération pour la 5^{ème} tranche s'élève à 91 600 € HT, coût de la maîtrise d'œuvre compris et propose de déposer, comme lors des tranches de travaux précédentes, des dossiers de demande de subventions auprès de la D.R.A.C. à hauteur de 40%, du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 15% ainsi qu'auprès du Conseil Régional d'Aquitaine, à hauteur de 15%.

Il propose ainsi le plan de financement suivant :

DEPENSES	
DEPENSES HT	91 600 €
TVA 20%	18 320 €
TOTAL DEPENSES TTC	109 920 €
RECETTES	
DRAC (40 %)	36 640 €
DEPARTEMENT 33 (15%) + CDS 1.1	15 114 €
CONSEIL REGIONAL (15%)	13 740 €
COMMUNE	44 426 €
TOTAL RECETTES	109 920 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'investissement relatif à la 5^{ème} tranche de travaux de l'opération,
- **DECIDE** de lancer la 5^{ème} tranche des travaux de l'opération,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DECIDE** que la commune participera par autofinancement à hauteur de 44 246 €,
- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 36 640 € auprès de la DRAC,
- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 15 114 € auprès du Département de la Gironde,
- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 13 740 € auprès du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes,
- **CHARGE** M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la D.R.A.C., du Département de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h30.